

La cogestion mène à tout ...même dans le mur !

Il est tout à fait légitime que les arrêts de travail pour fait de grève soient soustraits du salaire des grévistes. **Faire grève n'est pas une partie de plaisir, c'est un moyen de lutte dont les travailleurs connaissent et savent payer le prix.**

Toutefois, il est de tradition que, dans la fonction publique, ces retraits sur traitement soient échelonnés dans le temps quand ils correspondent à plusieurs jours d'arrêt de travail.

Le gouvernement de FILLON III ne l'entend plus de cette oreille ; faisant sienne la devise « bêtise, hypocrisie, méchanceté » que SARKOZY a officialisée cet été en s'attaquant, dans son délire impuissant et sécuritaire, aux Roms, le néo-Premier Ministre a intimé l'ordre que les retraits sur salaire soient effectués en une seule fois et, justement, sur le mois de décembre : joyeux Noël !

Une fois de plus, c'est le pouvoir d'achat des fonctionnaires exécutants, appartenant tous aux classes moyennes et subalternes, qui va faire les frais de cette mesure de retrait immédiat et complet pour cause d'action contre la réforme des retraites. Cela concerne tous les fonctionnaires et, parmi eux, ceux de l'Education Nationale. Est-ce avec cet argent, immédiatement mobilisé, que le Ministre de l'Education Nationale, Luc CHATEL, va verser une prime exceptionnelle de fin d'année aux chefs d'établissement, prime d'autant plus grasse que ces chefs d'établissement en bons gestionnaires de la fongibilité prévue par la LOLF auront su économiser des « moyens » - lisez des « personnels salariés » ?

Budgétairement parlant, cela serait donc une opération blanche : une ligne de salaire amputée pour faits de grève, une autre étoffée pour avoir bourrer les classes ou évincer du personnel titulaire au profit de personnels précaires ...Qu'en disent la cour des comptes et son président bicolore ?

La gestion managériale des établissements de service public, à commencer par les écoles, collèges, lycées, universités est peut-être le *nec plus ultra* de l'idéologie capitaliste *i.e.* libérale. Mais déjà que **cette idéologie est en contradiction complète avec la notion même de service public, il est à redouter qu'elle soit de plus en plus perçue comme antisociale et antidémocratique !** Pour un gouvernement de la République, cela serait de bien mauvais augure ... tout comme pour un président de la République ...

A force de se « didierlombardiser », on fini par se faite lourder ...

Le SNCA e.i.L. Convergence qui ne lit ni dans les boules de cristal, ni dans le marc de café, **rappelle un de ses mandats : que dans l'Education Nationale, en particulier et dans la Fonction Publique, en général, les arrêts de travail ne soient pas systématiquement décomptés pour 1/30^{ème} du traitement mais modulés selon leur durée réelle ;** qu'il soit possible, par exemple, de faire une demi-journée de grève pour aller manifester sans que la journée soit considérée dans sa totalité comme une journée de grève.

Le SNCA e.i.L. Convergence, par ailleurs, doit admettre que si les organisations syndicales du secteur public n'ont pu depuis plus de 50 ans obtenir l'application d'un tel dispositif moins pénalisant pour les travailleurs, c'est sans doute qu'elles ont été amenées à rabattre de leurs revendications pour cause de « tu me tiens, je te tiens par la barbichette ... » autrement dit par effet de cogestion.

La cogestion syndicale non seulement ne sert pas les intérêts matériels et moraux des adhérents et des salariés mais de plus elle favorise le recul des acquis sociaux.

Ceterum, censeo capitalismum esse delendum.